

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Corinne PICARD

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16

POINT N°4 – CCAS – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation fait apparaître un résultat de + 54 496,44 € ventilé comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023 + 23 865,32 €
- Report du résultat antérieur + 30 631,12 €

Conformément à l'instruction M57, Monsieur PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

Budget 2024 – Compte 002 Résultat reporté + 54 496,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240625-AS-24-06-25-4-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Publiée le 1er/07/24